Balade à vélo n°2 : Sur les Pas de Riquet à Toulouse



Dimanche 10 février 2019

Inscription (limite 4 février) auprès gerard.roou@wanadoo.fr (FFVELO-Codep 31) Annulation possible si mauvais temps.

En prolongement de ces deux jours du festival La Roue Tourne, plein de voyages et d'aventures vélo, la FFVELO* vous propose une petite balade historique à vélo 'Sur les pas de Riquet à Toulouse'.

Départ 9h30 place du Capitole direction quais de la Daurade et Saint- Pierre pour un arrêt à l'embouchure du canal de Brienne.

Puis direction **les ponts jumeaux**, départ historique du Canal du Midi.

Reprenant vers la ville par la piste cyclable avec une pause réconfort à la **Maison du Vélo**.

En selle pour le **Port plaisancier Saint Sauveur** et sa Capitainerie.

Cap à l'est vers le **pont des Demoiselles** où nous pourrons voir et peut-être visiter la **cale de Radoub**

Reprise de nos montures pour une traversée du complexe scientifique et spatial de Rangueil avec ces pôles de recherche et grandes écoles.

Enfin la partie finale du parcours en abordant Ramonville ses péniches et son port de plaisance.

Nous serons arrivés au terme du voyage à la Ferme de Cinquante vers 13h00 avec le pique-nique tiré du sac.

Le retour vers 14h00 par la même route via la gare Matabiau et la place du Capitole.

En souhaitant à nos voyageurs d'un jour de reprendre le chemin sur Les Pas de Riquet car il y a tant à découvrir...

Référence OpenRunner:

Capitole-Maison du Vélo: 9470679

Maison du Vélo -Base Ferme Cinquante : 9470591

Base Ferme Cinquante - Capitole



Rendez Vous : Place du Capitole à 9H15. Départ 9h30 Retour prévu place du Capitole 16h00 Parcours de 20 kms environ pour tous types de vélos

Max Participants: 40

Conditions de participation :

Le parcours est placé sous la responsabilité du Codep31 Cyclotourisme sous l'égide de la fédération FFVELO

Des accompagnateurs assureront l'encadrement du groupe

Le nombre de participant(e) est limité à quarante Une fiche d'inscription devra être signée au départ de la randonnée

Il est vivement recommandé de porter un casque lors de la randonnée et un gilet jaune de sécurité Le mineur ne sera admis qu'accompagné d'un adulte responsable, le port du casque est obligatoire Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes de sécurité signalées



Port de l'embouchure

